

**Réunion Conseil Municipal**

**Mardi 19 novembre 2024**

**Compte Rendu de Séance**

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Avant d'ouvrir la séance, le Maire accueille l'agent ONF et lui cède la parole.

**I – Intervention de notre Agent ONF**

L'assemblée accueille Mr Julien GRAMMONT, Agent ONF du secteur qui nous présente les dépenses et recettes de notre forêt pour les prochains mois. Il présente ensuite l'assiette et la dévolution des coupes de bois, ainsi que les futurs travaux d'affouage 2025.

Le Maire remercie l'intervenant et ouvre la séance à 20h15,

**Approbation du compte rendu** du : 24/09/2024

Pour = 11                      Contre = 0      Abstention = 0

**Ordre du jour**

**II – Projet locatif Mairie**

Crédit Agricole : cette banque nous délivrera prochainement un crédit relais d'un montant de 150 000.00 €. La question posée lors du dernier conseil, y a-t-il possibilité de débloquer par tranche ? la réponse est oui.

Banque des Territoires : cet organisme ne propose pas de CR mais un emprunt long terme de 150 000.00 € à 3.40% sur 25 ans. Après renseignement pris, cette banque ne consent que des financements sur une durée de 25 ans.

A la Suite de la transmission du descriptif des différents lots de travaux, une question est posée sur le lot chauffage aérothermie, dont le coût (45 840.00 € HT) soit un TTC de 55 008.00 €, parait très élevé. Ce devis concerne l'installation de l'aérothermie AIR / Eau, avec radiateurs + groupe central.

Selon le Maire, la solution aérothermie Air / Air doit être d'un montant inférieur et conviendrait mieux aux surfaces à chauffer.

Le début des travaux doit intervenir en décembre 2024.

Visite du chantier en fin de séance

**III – Délibérations diverses**

Dans la ligne de l'intervention de l'Agent ONF, le Maire soumet la délibération de l'assiette et la dévolution des coupes de bois et autres travaux d'affouage pour 2025.

Décision du conseil :

**Pour = 11**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

Approbation du conseil sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2024. Le tableau émis par les services compétents de la CCDB décline la somme de 1 796.00 € pour l'année 2024.

Décision du conseil :

**Pour = 11**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

A la suite d'échanges téléphonique et de messagerie avec le service du bureau d'appui DETR, le Maire soumet à l'assemblée une délibération mentionnant le coût global du projet de création de logements sur l'ancien local de l'école maternelle, ainsi que les devis détaillés des différents lots de travaux relatifs à ce coût global.

Décision du conseil :

**Pour = 11**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

Renouvellement de la convention **ADS** (Application Droit des Sols).  
Il convient de délibérer sur la réactualisation de la convention **ADS**

**Pour = 11**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

Signature de la convention **ADS** : il s'agit de réactualiser et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion de 2022. A la suite de différents changements, notamment le transfert de la DDT à la DGFIP, pour le recouvrement de la taxe d'aménagement.  
Sont joints à cette délibération deux arrêtés portant d'une part sur la délégation de signature et d'autre part sur le commissionnement pour l'urbanisme.

**Pour = 11**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

### III- Questions diverses

La fin d'année approche et il est temps de programmer la journée des seniors. Le Maire propose le samedi 11 janvier 2025. Il donne la parole à Nelly qui informe l'assemblée de l'arrivée de huit personnes au club des seniors pour leur prochain repas. Le Maire propose d'envoyer le courrier d'invitation assez tôt afin de pouvoir quantifier le nombre de personnes assistant au repas, ainsi que le nombre de colis à prévoir cette année. Il rappelle que la personne de 70 ans et plus, n'assistant pas au repas perçoit un colis.

Les travaux d'affouage 2025 sont prévus comme l'a présenté l'agent ONF sur « Babre ». Le Maire procédera comme les années précédentes en informant prochainement les affouagistes pour leur inscription.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 21h30